



**PRÉFET  
DE LA NIÈVRE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction départementale  
des territoires**

## **OFFRE DE STAGE**

### **Elaboration d'arrêtés préfectoraux de protection de biotope sur les têtes de bassin versant du Morvan dans le département de la Nièvre**

**Organisme :** Direction départementale des territoires de la Nièvre, service eau, forêt et biodiversité, bureau forêt, chasse et biodiversité et bureau milieux aquatiques et axe Loire

**Contexte :**

Les aires protégées contribuent directement à la protection de la vie sauvage, la préservation de la diversité génétique, des habitats naturels, des espèces des communautés et des paysages, des sites d'intérêt géologique, au maintien des processus naturels, des écosystèmes et de leurs fonctions.

La Stratégie Nationale des Aires Protégées (SNAP), adoptée en janvier 2021, vise un double objectif surfacique :

- couvrir au moins 30% du territoire national et des eaux maritimes par un réseau d'aires protégées (par exemple sites Natura 2000, parcs naturels régionaux...),
- placer 10 % du territoire national et des eaux maritimes sous protection forte avec une protection réglementaire adaptée comme les Arrêtés Préfectoraux de Protection de Biotope (APPB), de protection d'habitats naturels (APHN) ou les réserves naturelles régionales.

Il s'agit d'une stratégie dont l'horizon d'action est à 10 ans, avec un premier plan d'actions triennal national pour la période 2022-2024, renouvelé tous les 3 ans (jusqu'en 2030).

Dans la Nièvre et après une phase de mobilisation des connaissances, de priorisation et de concertation avec les acteurs, une première série de sites et de projets de protection a été retenue. Parmi eux, 2 projets concernent les ruisseaux des têtes de bassin versant du Morvan au bénéfice de la Mulette perlière (*Margaritifera margaritifera*) et de l'Ecrevisse à pattes blanches (*Austropotamobius pallipes*).

Pour ces 2 sites, l'outil pressenti est l'arrêté de protection de biotope.

La DDT de la Nièvre coordonne la mise en œuvre de ces protections, en s'appuyant sur des acteurs techniques et scientifiques, notamment la SHNA (société d'histoire naturelle d'Autun) et le PNR du Morvan qui sont chefs de file dans les connaissances acquises sur ces espèces depuis plusieurs années.

## **Objectif du stage et missions :**

L'objectif du stage sera d'élaborer des propositions d'APPB Mulette perlière et Ecrevisse à pattes blanches, qui pourront ensuite faire l'objet des procédures réglementaires adaptées.

Pour ce faire, le stagiaire devra :

- mobiliser et organiser les connaissances disponibles, en termes de bibliographie, rapports d'études... et données cartographiques. Ces dernières seront rassemblées dans une base de données et un projet Qgis à élaborer par le stagiaire ;
- proposer et construire des zonages cartographiques pour ces outils de protection ;
- proposer des mesures (prescriptions) à inclure dans les APPB, en s'appuyant notamment sur d'autres APPB existants (retour d'expériences comprenant une enquête auprès d'autres acteurs) et sur les avis des partenaires techniques et acteurs socio-professionnels concernés ;
- participer aux temps de concertation et élaborer des supports de présentation ;
- élaborer les projets d'APPB (motivations, zonages, prescriptions) ;
- élaborer une plaquette de présentation des outils et des sites protégés.

Le stagiaire sera aussi amené à participer à différentes missions des bureaux.

## **Profil :**

M2 écologie / gestion des milieux naturels / biodiversité

Connaissances dans les domaines suivants : biodiversité, fonctionnement des écosystèmes, interactions avec les activités humaines, systèmes d'information géographiques

Intérêts pour le travail de terrain

Autonomie, rigueur, aisance à l'oral

Goût pour la rédaction et la mise en forme de document synthétique

Maîtrise des outils bureautiques et cartographiques (QGIS)

Permis B souhaitable

## **Informations complémentaires :**

Stage de 6 mois, entre février (ou mars) et août (ou septembre) 2023

Stage basé à NEVERS, à la DDT – 24 rue Charles ROY

Indemnités selon réglementation en vigueur

## **Contact :**

Aude PELICHET, chef du bureau milieux aquatiques et axe Loire

[aude.pelichet@nievre.gouv.fr](mailto:aude.pelichet@nievre.gouv.fr)

03 86 71 71 71

Cyrille JOUGUELET, chef du bureau forêt, chasse et biodiversité

[cyrille.jouguelet@nievre.gouv.fr](mailto:cyrille.jouguelet@nievre.gouv.fr)

03 86 71 71 71

